

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00243

PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 85

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

RECU EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190627-D20190024310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190709

Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER,
M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
M. André FRIEDENBERG, M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, Mme Anne-Françoise VIALON

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

PLAN VELO METROPOLITAIN

L'usage du vélo pour les déplacements du quotidien connaît un développement important sur la période récente pour différentes raisons : l'efficacité de ce mode de déplacement sur des distances inférieures à 5 km, une sensibilité croissante de la population aux enjeux environnementaux, une volonté de concilier nécessité de se déplacer et activité physique...

Sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, différents types d'aménagement cyclables ont vu le jour au fil des années (zones 30, bandes cyclables, tronçons de voie verte en bords de rivière...). Toutefois, des discontinuités d'itinéraires demeurent et le caractère encore limité d'infrastructures structurantes constituent des obstacles au développement de la pratique du vélo sur le territoire.

Par ailleurs, le fort développement des « engins individuels de déplacement urbain » (trottinette électrique, gyroroue, hoverboard,...) apporte une nouvelle problématique de mobilité et d'insertion urbaine qui nécessite d'être désormais pris en compte.

Enfin, la croissance des Vélos à Assistance Electrique amène un nouveau besoin de déplacement de plus longue distance ; il devient aisé de parcourir quotidiennement 10, 15 km, voir plus et ainsi d'assurer par exemple son trajet domicile-travail, pour peu que les conditions de circulation soient sécurisées et les itinéraires identifiés.

Aussi, la nécessité de répondre aux nouvelles demandes de mobilité et l'évolution des politiques publiques en faveur de modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, imposent d'engager la mise en œuvre concrète et rapide d'un réseau cyclable structurant, de développer le réseau secondaire de proximité et de déployer des services vélos associés au travers d'un nouveau Plan Vélo Métropolitain.

- ⇒ Le Plan Vélo Métropolitain investira en priorité dans la création du réseau structurant urbain et interurbain, en continuité d'aménagements existants et dans une logique de complémentarité avec le réseau secondaire et de desserte déjà mis en place par la création de zones 30 et les marquages vélos (bandes cyclable, sas aux feux, pictogrammes...),
- ⇒ Ces aménagements seront prioritairement de type piste cyclable à double sens ou voie verte, tout autant pour que ce réseau structurant soit facilement identifiable, attractif, sécurisé, support de déplacements longue distance et puisse répondre aux nouveaux besoins des « engins individuels de déplacement urbain ».

L'identification de ce réseau d'itinéraires structurants s'appuie sur le Schéma de Mobilité Durable « SMD », délibéré en Conseil Communautaire le 14 novembre 2011, qui planifie et définit institutionnellement un réseau cyclable complet en termes d'itinéraires et d'usages (utilitaire - quotidien et loisir-découverte) sur le long-terme. Les grandes orientations du SMD sont toujours d'actualité et pour la plupart reprises dans le Plan Vélo Métropolitain. Il n'en demeure pas moins que sa mise à jour est nécessaire et sera engagée dans le courant de

l'année 2019, avec comme objectif principal d'intégrer les nouvelles communes de Saint-Etienne Métropole qui n'étaient pas encore membre lors de son adoption. Ce sera également l'occasion de faire un bilan des aménagements existants, d'actualiser le réseau d'itinéraires ; le tout au travers d'une large consultation des communes.

Le Plan Vélo Métropolitain tient également compte du projet de l'association Ocivélo « Voies Vertes Métropolitaines » élaboré ces 2 dernières années et qui défend l'idée de multiplier les aménagements de type « Voies Vertes » dans tous les secteurs de la Métropole, y compris dans le tissu urbain dense et ce, au moyen d'aménagements sur d'anciennes voies ferrées désaffectées, en berges de rivière, au travers des parcs urbains, mais aussi sur des voiries structurantes. Il représente une importante ressource de données et de propositions dont il faudra continuer à s'inspirer.

Il est à noter que ces deux documents « référence », l'un de planification institutionnelle et l'autre associatif et cherchant à identifier la faisabilité sur le terrain, se partagent de nombreux points communs tant sur les objectifs à mettre en œuvre que sur les solutions pour y parvenir.

Ce Plan Vélo Métropolitain a une portée opérationnelle et vise à mettre en œuvre la « colonne vertébrale » du réseau cyclable de Saint-Etienne Métropole. Il a avant tout une orientation « utilitaire » en direction du « cycliste du quotidien » : trajet domicile travail/études, accès commerces, proximité... Sont ainsi identifiés des itinéraires en moyenne d'une dizaine de km de longueur et correspondant à un secteur géographique de la Métropole. Toutefois, la mise en œuvre de ce plan contribuera aussi à inscrire le territoire métropolitain dans les grandes liaisons régionales (accès gorges de la Loire, continuité de la « Voie des Confluences » au travers du territoire (itinéraire V72 du Schéma National Vélo), accès aux Véloroutes ViaRhôna et Loire à Vélo.

Grands itinéraires du réseau cyclable métropolitain « du quotidien »

Les itinéraires identifiés dans le Plan Vélo Métropolitain restent des tracés de principes qui resteront à confronter avec la réalité du terrain et les opportunités d'aménagements offertes.

Vallée de l'Ondaine

Vallée du Gier

Saint-Etienne – Couronne Est

Saint-Etienne – Couronne Ouest

Saint-Etienne – Saint-Chamond

Saint-Etienne Intra-Muros

Saint-Etienne – Sud Plaine ((Andrézieux, Saint-Galmier) : Cet itinéraire n'est pour l'instant indiqué qu'en termes de principe de liaison car ne figurant pas au « Schéma de Mobilité Durable » (le territoire couvert ne faisant pas à l'époque partie de Saint-Etienne Métropole). Une version mise à jour du SMD sera réalisée pour fin 2019 de façon à intégrer ce nouvel itinéraire dans le Plan Vélo Métropolitain.

Le linéaire total identifié à ce jour représente 110 km et pourra être amené à évoluer, notamment selon les résultats de la concertation qui sera engagée avec les communes concernées par ce plan.

Parmi ceux-ci 90 km entrent dans le réseau « vélo quotidien » que la Métropole cherche à constituer. Les 20 km restant relèvent davantage d'une démarche de vélo loisir et seront mis en œuvre au gré des opportunités d'aménagements offertes par d'autres politiques publiques de Saint-Etienne Métropole (Plan Vert et Bleu, Contrat de Rivière...). Ils sont néanmoins recensés « pour mémoire » dans le Plan Vélo Métropolitain.

A ce jour, 21 km de ce plan sont, soit déjà couverts par des aménagements cyclables, soit en cours de travaux. Parmi les opérations en cours on peut notamment citer le prolongement tramway sur les quartiers Nord-Est à travers lequel 4 km de nouveaux aménagements cyclables sont créés, également les opérations d'entretien de voiries structurantes sur la ville de Saint-Etienne (cours Fauriel, Bd Janin, rue des Alliés) sur lesquelles la place du vélo sera nettement améliorée.

Afin de passer rapidement en phase opérationnelle, il est proposé la mise en œuvre de 30 km de ce réseau structurant, essentiellement en site propre, d'ici à 2026.

Pour ce faire, il sera proposé lors de l'élaboration de la PPI 2021-26 la création d'une enveloppe d'investissement pluriannuelle d'un montant d'un million d'euros HT visant à la mise en œuvre du Plan Vélo Métropolitain.

D'autre part, il s'agira d'identifier les sections à mettre en œuvre répondant aux enjeux :

- de continuité d'itinéraires,
- de priorité d'aménagements,
- d'opportunité de création dans le cadre d'autres politiques publiques de Saint-Etienne Métropole, notamment les aménagements de ZAC et le renouvellement urbain.

Le déploiement du réseau structurant a vocation à se poursuivre et se développer au-delà de cette échéance.

De plus, la mise en œuvre d'une politique cyclable ambitieuse doit également se faire au travers de chaque aménagement de voiries et d'espace public. En effet, si le réseau structurant peut être comparé à la colonne vertébrale du Plan Vélo Métropolitain, la structuration de réseaux de proximité à l'échelle de chaque commune peut être comparée à une forme d'irrigation par capillarité. Cette articulation entre réseau structurant et réseau de proximité est essentielle : d'elle dépend la montée en puissance de l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien.

Pour ce faire, chaque commune décidera, en concertation avec Saint-Etienne Métropole, des aménagements cyclables qui lui paraissent prioritaires au travers de la définition d'un plan communal cyclable et les phasera dans le temps selon ses besoins. Il est ainsi proposé qu'un financement spécifique destiné à la mise en œuvre de ce réseau de proximité soit également identifié sur la prochaine Programmation Pluriannuelle des Investissements, à hauteur d'un million d'euros HT. Ce budget permettra une articulation des actions entre niveau métropolitain et niveau communal, essentielle pour permettre :

- la mise en œuvre du réseau cyclable secondaire, complémentaire au réseau structurant affirmé dans ce plan, lors des opérations d'entretien des voiries ou de projets spécifiques

- l'accompagnement des opérations du réseau structurant, lorsque les communes souhaitent apporter une plus-value qualitative ou aménager des connexions à la voie cyclable créée.

L'entretien de ces nouveaux espaces suivra les règles établies dans le pacte métropolitain.

Pour assurer la programmation et le suivi des travaux du réseau structurant, mais aussi soutenir et coordonner l'action des communes dans la définition du réseau secondaire, sera désigné au sein des services de Saint-Etienne Métropole, un « Chef de Projet Plan Vélo ».

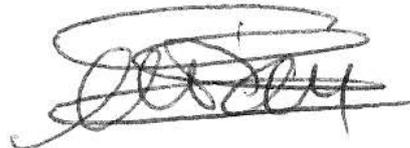
Enfin, un troisième volet du plan vélo renvoie au développement de services proposés aux usagers du vélo. Un certain nombre d'entre eux existent déjà. Il s'agira d'en renforcer l'attractivité. Tout d'abord, une réflexion sera engagée dès cette année pour le renouvellement du service Véli'vert à compter de 2021. De plus, l'installation de consignes sécurisées sur l'espace public sera testée dès 2019 et un bilan sera dressé pour procéder éventuellement à leur déploiement à plus grande échelle. Par ailleurs, les opérations d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique par les particuliers seront pérennisées et amplifiées afin de toucher un plus grand nombre d'habitants. Enfin, des actions visant à l'apprentissage de l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien seront conduites avec des partenaires associatifs.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **adopte les différents volets du Plan Vélo Métropolitain :**
 - **Plan général des itinéraires,**
 - **Financement : création d'une enveloppe spécifique d'investissement pour la réalisation du réseau métropolitain structurant et création d'une enveloppe spécifique d'investissement pour la réalisation des plans vélos communaux,**
 - **Développement de services pour favoriser l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien,**
- **les dépenses correspondantes à la mise en œuvre du réseau structurant et des différents services vélos seront imputées en investissement du budget annexe des transports sur les exercices 2021 à 2026,**
- **la dépense correspondante à la mise en œuvre des plans vélos communaux sera imputée en investissement au budget principal de Saint-Etienne Métropole.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU